



COMMUNE D'AZÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2018.06.CV.60

OBJET : Réglementation de la circulation par alternat de feux tricolores, stationnement interdit et chaussée rétrécie route de sablé (entre le 9 route de Sablé et le giratoire du Maine).

Le maire,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise ASRTPélec pour des travaux de branchements ÉNÉDIS entre le 9, route de Sablé et le giratoire du Maine à compter du 28 juin 2018 jusqu'au 13 juillet 2018,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de branchements ÉNÉDIS entre le 9, route de Sablé et le giratoire du Maine, la circulation se fera par alternat avec feux tricolores et sur chaussée rétrécie, le stationnement sera strictement interdit **du 28 juin au 13 juillet 2018**.

Article 2 : L'entreprise ASRTPélec est chargée de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de la restriction de la circulation, l'interdiction de stationnement et de l'information aux riverains. L'accès des riverains devra être maintenu.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise ASTTPélec.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous- Préfecture de Château-Gontier,
- M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier,
- M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier,
- M. le responsable du SMUR à Château-Gontier,
- M. le responsable des services municipaux de la commune d'Azé.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Azé, le 19 juin 2018

Le maire,

